



*Au service
des peuples
et des nations*

Document de Projet

« Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Parlement et des Organes de
Gestion des Elections »

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Ms

[Signature]

Titre du Projet :	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Parlement et des Organes de Gestion des Elections
Effet UNDAF/CPD :	D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité.
Produit PS /PNUD :	Accélération des transformations structurelles propices au développement durable
Produit escompté :	Le Gouvernement, le Parlement et la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles pour promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité.
Partenaire de Mise en Œuvre :	Assemblée Nationale
Autres Parties Responsables :	CENA




Brève Description du projet

La République du Bénin est confrontée à de nombreux défis de gouvernance identifiés dans les domaines de l'Etat de droit, la transparence, la participation et la responsabilité. Dans le but d'appuyer le pays à relever ces défis, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en coopération avec l'Assemblée Nationale (AN) et les Organes en charge de gestion des élections, se propose de mettre en œuvre pour la période 2019-2023, le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Parlement et des Organes de Gestion des Elections (PARCPOGE). Le PARCPOGE s'inscrit dans la continuité du PARMAN I (2004-2008), du PARMAN II (2009-2013) et du PARCMAN (2014-2018). La mise en œuvre de ce nouveau projet vise la poursuite des actions de renforcement des capacités de l'Assemblée Nationale en vue de la modernisation et d'une amélioration significative du fonctionnement de l'institution parlementaire. Elle vise également le renforcement des capacités des Organes de Gestion des Elections (OGE). L'impact des activités de ce projet sera apprécié à travers :

- le renforcement des capacités des députés en matière de législation en vue d'une augmentation de la production législative de 25% entre 2019 et 2023 ;
- le renforcement des capacités d'analyse et de suivi des politiques publiques (Programme d'Action du Gouvernement, Programme de Croissance pour le Développement Durable et Plan National de Développement) ;
- la mise à disposition de l'Assemblée Nationale d'outils de gestion et de contrôle de l'action gouvernementale ;
- le rapproche des parlementaires des citoyens, aussi bien de manière directe et individuelle qu'à travers le renforcement des relations entre les députés et les élus locaux ;
- l'amélioration de l'information parlementaire comme outil de travail de l'institution, instrument d'échanges avec les parlements de la région et d'interaction avec les populations ;
- la réflexion sur la faiblesse de la représentation des femmes au parlement et le renforcement de la participation des femmes députées dans le travail législatif ;
- l'amélioration de la perception que les citoyens ont de leurs Députés.

La principale agence de mise en œuvre du projet est l'Assemblée Nationale dont le Secrétariat Général Administratif (SGA/AN) en assure la direction nationale. Outre l'Assemblée Nationale, les bénéficiaires du projet sont la Commission Electorale Nationale Autonome, la Cour Constitutionnelle et la Cour Suprême. Le cadre institutionnel du projet est composé de la direction nationale du projet, d'un Comité Technique de Gestion et d'un Comité de Pilotage. Il sera mis en œuvre sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX). La durée du projet est de 5 ans (2019-2023). Son budget estimé à US\$ 2.250 000 pour les cinq ans est réparti comme suit : US\$ 1 750 000 pour l'Assemblée Nationale et US\$ 500 000 pour les OGE.



Produit du Plan Stratégique : Accélération des transformations structurelles propices au développement durable.

Atlas Award ID : _____

Date de démarrage : Avril 2019

Date de Fin : 31/12/2023

Date de CLEP : 07/03/2019

Arrangements de Gestion : NEX _____

Ressources Totales requises : 2 250 000 US \$

Ressources Totales allouées :

• Régulières : 1 750 000 US \$

• Autres :

• Assemblée Nationale : 250 000 US \$

Budget non financé : 250 000 US\$

Contributions en nature : PM

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
 Assemblée Nationale du Bénin		29-04-19	Adrien HOUNGBEDJI Président de l'Assemblée Nationale
 Programme des Nations Unies pour le Développement		29/04/2019	Adama Bocar SOKO Représentant Résident a.i du PNUD

service
des peuples



Sommaire

I.	Problématique de développement.....	6
II.	Stratégie	8
2.1.	Stratégie générale	8
2.2.	Stratégie envisagée par sous-composante	9
A.	Volet : "Institution parlementaire"	9
B.	Volet "Processus et mécanismes électoraux"	11
III.	Résultats et partenariats	11
3.1.	Résultats escomptés	11
3.2.	Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.....	12
3.3.	Partenariats	13
3.4.	Risques et hypothèses	13
3.5.	Implication des parties prenantes	14
3.6.	Coopération Sud-Sud et triangulaire.....	15
3.7.	Connaissance.....	15
3.8.	Durabilité et amplification	15
IV.	Gestion du projet.....	16
4.1.	Coût efficacité et productivité.....	16
4.2.	Gestion	16
V.	Cadre de résultats.....	19
VI.	Suivi et évaluation	21
VII.	Plan de travail pluriannuel	23
VIII.	Plan de travail 2019-2020	34
IX.	Modalités de gouvernance et de gestion.....	43
X.	Cadre juridique	45
XI.	Gestion des risques	45
XII.	ANNEXES.....	48

MS

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La problématique de développement visé par le présent projet porte sur l'efficacité de l'institution parlementaire et celle des processus et mécanismes électoraux dans un contexte de pluralisme démocratique, adopté par le Bénin à la suite de la Conférence Nationale des Forces Vives de 1990.

En effet, le système parlementaire béninois est unicaméral, comme la plupart des pays de la sous-région. Les députés sont élus au suffrage universel direct pour quatre ans par listes des partis politiques au moyen d'un système de représentation proportionnelle totalisant 83 sièges à l'Assemblée Nationale. L'Assemblée Nationale dispose de l'initiative des lois, concurremment au Gouvernement, vote le budget et exerce le contrôle de l'action gouvernementale par voie de questions orales, écrites ou d'actualités et par constitution de commissions d'enquêtes. Elle joue également un rôle de représentation du peuple. Les partis de la mouvance présidentielle jouissent de la majorité parlementaire pendant la septième législature. De nombreux défis restent toutefois à relever, obérant la capacité de l'Assemblée à exercer la plénitude de ses attributions. Depuis 2016, tous les défis auxquels fait face le Parlement ont fait l'objet d'une analyse minutieuse ayant conduit à l'élaboration du Plan Stratégique de Développement et de Modernisation de l'Assemblée nationale (PSDMA).

En effet, **les causes immédiates** relatives à la faible efficacité de l'Assemblée Nationale sont notamment : la faiblesse de la production législative, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, le faible contrôle de l'action gouvernementale et la faiblesse de la représentation matérialisée par un faible encrage et une faible interaction avec le niveau local.

Du point de vue de la fonction de production normative, celle-ci n'est pas assise sur une connaissance fine par les députés de l'existant législatif. A cela, s'ajoutent des défis tels que la faible capacité de conception et d'analyse des projets et propositions de lois par certains députés, leur dépendance aux structures extérieures d'appui, la faiblesse en matière de suivi des lois votées et la désuétude du règlement intérieur du Parlement. Exerçant très peu son pouvoir d'initiative législative, l'Assemblée Nationale est donc excessivement tributaire du pouvoir exécutif. Par rapport à la capacité de contrôle de l'action gouvernementale par les députés, elle se trouve limitée par l'absence d'outils leur permettant d'accéder à l'information utile à l'exercice de ce contrôle. Du point de vue de la représentation, il convient de noter l'insuffisante interaction entre l'Assemblée et les autres acteurs de la gouvernance que sont les pouvoirs publics locaux, la société civile et le secteur privé, ainsi que l'insuffisante prise en compte du genre dans le travail parlementaire (8% de femmes sont représentées au Parlement) ; ce qui ne lui permet pas de bénéficier des contributions de toutes les forces vives de la Nation. Il se pose également au Parlement béninois des défis en termes de transhumance politique. En ce qui concerne **les causes sous-jacentes**, elles sont liées à la faible organisation de l'administration parlementaire et sa forte politisation. Ainsi, les parlementaires et le personnel de l'Assemblée Nationale sont insuffisamment formés ou sensibilisés aux thèmes substantifs de développement humain durable qui sont pourtant au cœur des politiques publiques exprimées dans



les projets de lois soumis à délibération. Par ailleurs, au niveau de l'administration parlementaire, des défis s'expriment en termes d'absence de manuel de procédures administratives, financières et comptables, l'inadéquation poste-profil des agents, la désuétude de l'organigramme et la politisation de cette administration.

Par rapport aux **causes structurelles**, elles sont relatives à la faiblesse dans la mise en œuvre des attributions du Parlement, notamment celles constitutionnelles et celles relatives à l'application de son règlement intérieur. En effet, les fonctions de législation, de contrôle de l'action gouvernementale et de représentation conférées à l'Assemblée Nationale par la Constitution sont très faiblement exercées, parfois du fait de la faiblesse de volonté politique. De même, de nombreux défis se posent par rapport au règlement intérieur de l'Assemblée de sorte qu'il urge de procéder à sa révision.

En ce qui concerne les processus et mécanismes électoraux, le Bénin pratique, depuis 1990, un système démocratique caractérisé par l'organisation d'élections régulières et une stabilité des institutions. Les seize processus électoraux tenus jusqu'à présent se sont déroulés de manière paisible et sans contestation majeure des résultats : six présidentielles (1991, 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016), sept législatives (1991, 1995, 1999, 2003, 2007, 2011, 2015) et trois élections locales (2002, 2008, 2015).

Le pays entre en 2019 dans un nouveau cycle électoral marqué par l'organisation d'élections législatives en 2019, d'élections locales, communales et municipales en 2020 et d'élection présidentielle en 2021. L'encadrement juridique des élections est aujourd'hui fixé par la loi n° 2018-31 du 9 octobre 2018 portant code électoral en République du Bénin, voté par le Parlement le lundi 03 septembre 2018. L'organisation des élections incombe à la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) qui a pour mission l'organisation, la supervision des opérations électorales et référendaires et la proclamation des résultats provisoires. Quant à la proclamation définitive des résultats, elle revient à la Cour Constitutionnelle.

Outre la CENA, d'autres acteurs sont engagés dans la conduite des processus électoraux au Bénin. Il s'agit notamment de : (i) la Cour Constitutionnelle, chargée de la proclamation des résultats définitifs et du règlement des contentieux électoraux ; (ii) du Conseil d'Orientation et de la Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS/LEPI), chargé de l'élaboration et/ou de l'actualisation de la liste électorale et (iii) des Organisation de la Société Civile, chargée de la veille citoyenne.

Les **causes immédiates** liées à la faible efficacité du système électoral sont notamment le coût relativement élevé des élections et leur caractère non représentatif (en ce qui concerne particulièrement la représentation des femmes et des jeunes). A cela, il convient d'ajouter les défis liés à la révision du fichier électoral et les modalités de confection/délivrance des cartes d'électeurs. Ce dernier problème, condition de l'exercice de la citoyenneté, se trouve renforcé par la non-prise en



compte du genre dans le fonctionnement et les actions de la CENA alors que les inégalités de genre inhibent la volonté de nombreuses femmes, candidates potentielles aux différentes échéances électorales.

Et les causes sous-jacentes ont trait à la multiplicité des organes de gestion des élections et à leur mauvaise organisation et à l'absence de vision stratégique pour ces organes.

Enfin, les causes structurelles se résument à la faible politique de rationalisation des élections et à la crise de confiance entre les acteurs sociaux et politiques (principale cause de la cristallisation des positions à la veille et pendant les élections).

II. STRATÉGIE

2.1. Stratégie générale

La stratégie d'action de ce projet, fondée sur le renforcement des capacités, est en ligne avec la déclaration de Paris, le plan stratégique 2018-2021 du PNUD, ainsi qu'avec le Pilier 1 du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) : "Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance", l'Axe 1 "Renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit" et l'Axe 2 : "Amélioration de la gouvernance" du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D).

La stratégie est en second lieu assise sur l'approche projet et donc directement corrélée aux plans et politiques sectorielles nationaux. Les éléments spécifiques des stratégies nationales bénéficiant d'un appui du présent projet sont identifiés ci-dessous dans le Plan de Travail Annuel.

La stratégie du projet est corrélativement centrée sur l'appropriation nationale et notamment sur le renforcement des capacités des acteurs concernés par le développement parlementaire et ceux engagés dans les processus électoraux au Bénin à formuler ou à opérationnaliser eux-mêmes leurs politiques de développement institutionnel. Chaque sous-composante (Parlement & Organes en charge de Gestion des Elections) sera mise en œuvre en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'institution concernée à gérer et accompagner de façon endogène le processus de transformation accéléré dans son domaine de compétence.

La stratégie se caractérise également par son approche duale, qui cible un renforcement simultané des capacités d'interaction entre deux acteurs importants de la gouvernance politiques que sont l'Assemblée Nationale et les OGE.

Un élément important de la stratégie du programme consiste par ailleurs en son approche globale fondée pour chaque sous-composante sur une intervention coordonnée au niveau de l'ensemble des facteurs clés de développement institutionnel que sont la formation, l'équipement, l'amélioration des cadres stratégiques, organisationnels et procéduraux, l'amélioration de l'encadrement juridique.

M

A

La stratégie se veut également habilitante en appuyant systématiquement la mise à disposition des institutions ciblées d'outils choisis à raison de leur effet de levier sur leurs capacités à mieux gérer ou réguler leur secteur. Il en va ainsi des bases de données législatives et sur les travaux parlementaires, essentielles pour la qualité du travail parlementaire et la légalité du travail gouvernemental, de la base de données sur les processus électoraux, critiques pour l'interaction entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

La stratégie intègre la question du genre au travers notamment le développement des aptitudes conceptuelles/législatives des acteurs politiques, la promotion du dialogue autour des questions de genre pour accélérer le changement de mentalités et la promotion des réformes juridiques, sociales et économiques, tendant à l'équilibre recherché des droits entre l'homme et la femme au Bénin. Le projet constitue ainsi la porte d'entrée par excellence pour le mainstreaming du Genre dans les documents adoptés par le Parlement, avec comme point d'entrée l'axe 9 du PDSMA : "Promotion du genre et des droits humains au regard des valeurs éthiques, morales de la culture béninoise et universelle". Il en va de même pour la question des droits humains, autre thème transversal, qui fait l'objet d'un projet spécifique tout en imprégnant l'ensemble de ce projet, à travers notamment la contribution à la consolidation de l'État de droit. Le projet s'attachera également à valoriser le rôle des jeunes (en l'occurrence le Parlement des jeunes) dans la promotion de la bonne gouvernance en menant des plaidoyers en faveur de leur participation à la formulation et mise en œuvre des actions de réforme.

La stratégie est par ailleurs fondée sur un renforcement des capacités des responsables des institutions ciblées à rendre compte plus efficacement des politiques de développement.

2.2. Stratégie envisagée par sous-composante

A. Volet : "Institution parlementaire"

La stratégie du projet repose sur un renforcement des capacités de l'Assemblée nationale à exercer sa fonction de production législative et un renforcement des capacités spécifiques d'un nombre limité de commissions à assurer le contrôle parlementaire sur les politiques publiques concourant à l'affermissement de la gouvernance et à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 13 et 16. La stratégie cible également l'amélioration des relations de travail entre les pouvoirs exécutif et législatif en vue notamment de garantir une meilleure adéquation entre les programmes législatifs du Gouvernement et les charges de travail de l'Assemblée.

La stratégie de renforcement des capacités législatives est fondée sur la mise à disposition des parlementaires et du personnel substantif de l'Assemblée nationale d'outils critiques pour un travail normatif efficient. Cette approche habilitante repose notamment sur l'appui à la conception d'une base de données législative et d'une base de données sur les travaux parlementaires qui permettront

aux députés d'accéder aisément, lors du travail législatif, à l'existant normatif. Ces bases seront également disponibles sous supports électroniques auprès des professionnels du droit, de la société civile et des populations, contribuant ainsi à la dissémination juridique¹. Le projet va également appuyer la création d'un manuel de recherche juridique, économique et sociale sur Internet qui informera les parlementaires sur les 100 sites les plus utiles à leur recherche documentaire, ainsi que d'un vadémécum d'élaboration des lois, à même de contribuer à la pérennisation des sessions de formations à dispenser en ce domaine. Le projet appuiera enfin la création d'un intranet parlementaire, adossé au réseau déjà existant, qui hébergera les outils ci-dessus.

La stratégie de renforcement des capacités de contrôle cible quelques acteurs précis tels que : les 5 commissions permanentes de l'Assemblée Nationale à savoir : (i) la Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme (C1), (ii) la Commission des Finances et des Echanges (C2), (iii) la Commission du Plan, de l'Équipement et de Production (C3), (iv) la Commission de l'Éducation, de la Culture, de l'Emploi et des Affaires Sociales (C4) et (v) la Commission des Relations Extérieures, de la Coopération au Développement, de la Défense et de la Sécurité (C5). L'accent sera en particulier mis sur les Commissions C2, C3 et C4 en raison de leur fonction critique pour le contrôle parlementaire budgétaire et donc pour la gouvernance économique et la gouvernance pour le développement socio-économique. La stratégie d'appui particulier à apporter à ces Commissions vise à les doter de compétences et d'outils nécessaires pour exercer un contrôle sur l'exécution des politiques économiques et sociales. Le projet va ainsi appuyer le développement de partenariat entre ces Commissions et le Secrétariat Général du Gouvernement, chargé de la mise en œuvre du mécanisme de suivi des projets gouvernementaux. Ces commissions bénéficieront également de formations régulières en techniques de contrôle budgétaire incluant des formations à l'approche de budgets de programmes et d'objectifs qui s'opèreront dans le cadre de la sous-composante gouvernance économique. Ces formations seront pérennisées par la mise à disposition d'un vadémécum de contrôle budgétaire. Le projet va par ailleurs appuyer la réalisation d'un guide d'examen des lois de règlement destiné à servir de support à la rationalisation de ce processus associant la Chambre des Comptes et la C2. L'appui aux Commissions C2, C3 et C4 va consister en une assistance dans la normalisation des informations devant être soumises à ces Commissions par les ministères concernés de façon à faciliter la compréhension et l'analyse parlementaires sur l'état d'avancement des politiques publiques.

Le projet va également appuyer l'organisation de sessions de renforcement de capacités des membres des Commissions parlementaires sur certaines thématiques clés, notamment celles en liens avec les problématiques d'atteinte des ODD 1 à 16. Un appui sera par ailleurs apporté pour l'organisation des

¹ Elles seront également incorporées, dans l'intranet gouvernement créé avec le concours du même programme, concourant ainsi à l'amélioration du travail gouvernemental

audiences publiques, ouvertes aux OSC et au secteur privé afin de contribuer à éclairer davantage les députés.

Le projet permettra de renouer avec les activités d'appui aux visites parlementaires de terrain (appelées consultations publiques) destinées à mettre directement en contact les députés et les populations et à opérer un contrôle de vérification de la réalisation des marchés d'infrastructures, initiatives ayant bénéficié par le passé d'un appui du PNUD.

Le projet va en outre contribuer à l'amélioration de l'interaction entre l'Assemblée Nationale et les forces vives de la Nation par l'appui à l'organisation de rencontres régulières avec la société civile, le secteur privé, les médias et les élus locaux, concourant ainsi également à promouvoir l'image du Parlement dans la société. Il s'agira enfin de procéder à la création à l'intérieur du pays des bureaux d'information parlementaires devant servir de relais entre les députés et les populations à la base.

B. Volet "Processus et mécanismes électoraux"

Quelle que soit leur nature, les consultations électorales constituent des entreprises complexes exigeant des capacités et des ressources qui ne sont pas toujours à la portée des pays en développement. Sur ce, le PNUD prévoit dans son CPD d'appuyer le Bénin, notamment pour le cycle électoral 2019-2021 à travers la revue des cadres légaux en matière électorale, la mise en place des outils de planification stratégique, le renforcement des capacités des organes en charge de gestion des élections et l'appui à l'organisation des scrutins par la mobilisation des VNU spécialistes.

Plus spécifiquement, le projet va se concentrer d'abord sur l'appui à la CENA pour élaborer un plan stratégique pluriannuel qui pourrait servir de cadre intégré de préparation de l'organisation du cycle électoral 2019-2021. Cette planification sera assise sur une évaluation des modalités d'organisation des élections législatives, municipales, communales et locales de 2015 et de l'élection présidentielle de 2016. Ceci permettra d'identifier les principaux problèmes rencontrés, de définir des solutions appropriées, notamment en ce qui concerne l'acquisition et le déploiement du matériel électoral et de mobiliser le cas échéant les financements additionnels et les expertises nécessaires. Le projet va également contribuer au renforcement des capacités des membres et agents de la CENA à travers l'organisation de formations intensives sur l'administration électorale ainsi que par la mise en place d'un centre de ressources et d'informations. Le projet va enfin appuyer l'organisation d'une campagne nationale d'éducation civique et de promotion de la participation citoyenne.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

3.1. Résultats escomptés

Par rapport à l'institution parlementaire, les interventions prévues dans le cadre de volet tournent autour des points ci-après :

- le renforcement des capacités des parlementaires en matière de législation ;



- le renforcement des capacités des commissions permanentes de l'Assemblée Nationale, en particulier de la Commission des Finances et des Echanges et de la Commission de l'Education, de la Culture, de l'Emploi et des Affaires Sociales, en matière de contrôle de l'action gouvernementale ;
- la création des conditions d'un rapprochement, d'une part, entre les parlementaires et leurs bases (électeurs et communes) et d'autre part, entre parlementaires de la sous-région à travers la mise en place d'un réseau numérique d'échanges entre parlementaires, le « e-parlement ».

Etant donné l'appui à apporter dans le cadre de la législation, le projet contribuera à une augmentation de la production législative de 30% à 40%. A la fin du cycle, il est également attendu que le Parlement ait davantage de capacités pour s'acquitter de ses fonctions de contrôle et de représentation de manière responsable, efficace et représentative de l'ensemble de la population (Indicateur du CPD 2019-2023 du PNUD). En effet, le parlement est le principal forum pour débattre de la politique publique et un lieu de recherche de compromis et de consensus. Les parlements ont un impact direct sur les politiques qui soutiennent et promeuvent l'amélioration des conditions de vie des populations. Des institutions parlementaires fortes aident à garantir la démocratie, les principes de l'Etat de droit et les droits de l'homme.

Par rapport aux processus et mécanismes électoraux, trois principaux résultats clés sont visés. Il s'agit de : (i) l'élaboration d'un plan stratégique 2019-2028 de modernisation et de développement de la CENA, (ii) le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans les mécanismes et processus électoraux en matière d'administration électorale, (iii) l'organisation d'une campagne nationale d'éducation civique et de promotion de la participation citoyenne.

Les résultats susvisés par le projet s'inscrivent dans le cadre de l'Effet 3 de l'UNDAF et de l'Effet 2 du CPD : "D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité" contribuant à la réalisation du Pilier 1 du Programme d'Action du Gouvernement : "Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance", de l'Axe 1 du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) : "Renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit" et de l'Axe 2 du PC2D : "Amélioration de la gouvernance".

3.2. Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Le montant total du budget nécessaire pour la mise en œuvre du projet est de deux millions deux cent cinquante mille (2 250 000) dollars financé par le budget du Parlement, de la CENA, du PNUD et d'autres partenaires techniques et financiers. En plus de ces ressources financières, l'atteinte des résultats ci-dessus énumérés nécessite des ressources humaines et matérielles.




Par rapport aux ressources humaines, l'équipe de gestion du projet aura recours à l'expertise disponible au niveau du PNUD (Bureaux pays, Bureau Régional et au Siège). De même, des consultants pourraient être recrutés dans les domaines couverts par le projet pour accompagner l'Assemblée Nationale et la CENA dans la mise en œuvre des activités programmées par le projet. Par ailleurs, dans le cadre du développement de synergie entre les différents projets de la composante, il sera recouru aux ressources humaines disponibles au niveau de l'administration publique pour réaliser certaines activités telles que celles relatives à l'étude du Budget Général de l'Etat, à la modernisation de l'administration publique...

3.3. Partenariats

La stratégie globale de partenariat du projet de renforcement des capacités du Parlement et des Organes de Gestion des Elections tiendra compte des diverses interventions des partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris le SNU au Bénin. La large concertation et les meilleures synergies recherchées durant la phase de formulation se poursuivront pendant la mise en œuvre avec des efforts d'alignement sur les principes de la déclaration de Paris, la mise en œuvre des directives de l'UNDAF en termes de collaboration dans le travail et de programmation conjointe au sein du SNU et la valorisation des acquis de coordination et de dialogue entre tous les partenaires techniques et financiers intervenant dans la gouvernance politique. Il s'agira pour le PNUD, à travers ce projet, d'assurer son rôle : (i) de chef de file de l'Effet 3 de l'UNDAF portant sur la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance, (ii) principal partenaire de l'Assemblée Nationale et des OGE, tout en valorisant les avantages comparatifs respectifs des mécanismes de concertation, de dialogue et d'appuis relevant des différents domaines de la gouvernance ciblés comme lignes de services par le PNUD (Etat de droit et gouvernance politique, Gouvernance administrative et Gouvernance économique).

Cette stratégie de partenariat sera par ailleurs conjointement renforcée par le bureau du PNUD et le dispositif national de suivi du CPD afin de garantir, tout au long de la période, les synergies et cohérence nécessaires entre ce projet, les autres projets du Portefeuille « Démocratie, Etat de droit et bonne gouvernance », les projets du Portefeuille « Croissance économique, inclusive, forte et durable » et les programmes des autres PTF intervenant dans le secteur.

3.4. Risques et hypothèses

Les risques clés susceptibles de menacer l'obtention des résultats sont de plusieurs types. Il s'agit notamment des risques politiques, stratégiques, financiers, opérationnels et techniques

Le risque politique a trait à l'organisation des élections législatives de 2019, municipales, communales et locales de 2020 et à l'élection présidentielle de 2021. Ce risque pourrait avoir des conséquences négatives sur le système démocratique, causer une forte perturbation et un



ralentissement dans la mise en œuvre des activités du projet. Dans le but d'atténuer les effets liés à ce risque, il est envisagé l'organisation des séances de concertations d'une part, entre les acteurs de la classe politique et, d'autre part, entre les responsables des institutions de la République. Par ailleurs, la programmation des activités se fera en tenant compte des contraintes liées aux périodes électorales.

Du point de vue stratégique, il convient de mentionner comme risque : la faiblesse de synergie et d'harmonisation entre les structures en charge de renforcement des capacités à l'Assemblée Nationale. Ce risque pourrait être atténué à travers le plaidoyer pour la focalisation des activités des différents partenaires sur le Plan Stratégique de Développement et de Modernisation de l'Assemblée Nationale. Le même risque stratégique pourrait se poser au niveau du volet "Appui aux mécanismes et processus électoraux". Dans ce cas, le PNUD usera de son mandat de principale agence du SNU habilitée à appuyer les processus électoraux pour assurer la coordination des interventions de tous les partenaires au développement appuyant les élections autour d'un creuset d'échanges et de concertations.

Sur le plan financier, il convient d'envisager des difficultés de mobilisation des ressources de la contrepartie nationale pour financer certaines activités du projet du fait de la tension de trésorerie prévisible en périodes électorales. Pour permettre au projet d'atteindre les résultats escomptés, des dispositions devront être prises, notamment à travers l'organisation de concertations périodiques avec les structures détentrices de la décision financières à l'Assemblée Nationale et à la CENA (Président de l'Assemblée Nationale, Questeurs et Administration de l'Assemblée Nationale, Président de la CENA et Bureau de la CENA).

Sur le plan organisationnel, l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, aussi bien à l'Assemblée Nationale qu'au niveau des Organes de Gestion des Elections peut avoir comme conséquence une baisse de rendement dans la mise en œuvre de certaines activités. Pour atténuer ce risque, il est envisagé de recourir aux consultants nationaux et internationaux.

3.5. Implication des parties prenantes

Les députés, principalement les membres des commissions permanentes, le personnel parlementaire, la CENA, la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême, la CENA, la HAAC et les OSC sont les principales cibles bénéficiaires de l'appui du projet. L'implication de toutes ces parties prenantes sera assurée dans la mise en œuvre des différentes activités. Sur ce, avant l'organisation de la réunion du Comité Local d'Examen du Projet (CLEP), il est prévu une réunion de validation du document de projet où seront invités tous les différents acteurs concernés par le projet.

En dehors de ces principales cibles, la mise en œuvre du projet aura également un impact sur des centaines de milliers de citoyens par le biais de l'organisation des audiences publiques, de l'appui à

M-

D

la radio hémicycle, l'organisation des campagnes d'information, d'éducation et de communication en périodes électorales etc. Pour cette catégorie de cibles, la mise en place des bureaux d'informations parlementaires et des mécanismes d'écoute au niveau décentralisé permettra la prise en charge des préoccupations des populations et leur remontée au niveau de l'hémicycle. De même, à travers les démembrements des Organes de Gestion des Elections, il sera assuré la remontée des informations au niveau de leurs bases respectives.

3.6. Coopération Sud-Sud et triangulaire

La Coopération Sud-Sud et triangulaire innovante sera utilisée comme une approche de renforcement de capacités et de mobilisation de ressources pour le compte de ce projet. Dans ce cadre, des relations de coopération seront développées entre l'Assemblée Nationale et d'autres parlements de la sous-région tels que le Parlement du Sénégal, entre l'Assemblée Nationale et l'Union Interparlementaire, entre les Organes de Gestion des Elections (particulièrement la CENA) et les autres OGE.

3.7. Connaissance

Le projet s'évertuera à l'élaboration et à la publication d'outils de renforcement des capacités des parlementaires (un guide d'orientation des nouveaux députés, code d'éthique et de déontologie des parlementaires, outils de suivi des projets/programmes d'investissement public, etc.) et des Commissaires de la CENA, l'élaboration d'une de données des textes de lois votées par le Parlement... Il veillera également à la documentation des acquis, des bonnes pratiques et des leçons apprises de la mise en œuvre des différentes activités. De même, la radio-hémicycle sera mise à contribution pour la visibilité des résultats du projet. Enfin, il sera réalisé des plaquettes de capitalisation et des documentaires télévisés de capitalisation sur ces résultats. Enfin, à l'instar de la dynamique enclenchée dans les autres projets, l'Expert en charge de la capitalisation des résultats des projets bénéficiant de l'appui du PNUD sera impliqué dans l'identification des bonnes pratiques en cours de mise en œuvre dans ce projet.

3.8. Durabilité et amplification

La coopération entre l'Assemblée Nationale et le PNUD a déjà montré qu'il est possible d'envisager une pérennisation des acquis des résultats produits par un projet, même dans un environnement politique. L'Unité d'Analyse, de Contrôle et d'Evaluation du Budget de l'Etat (UNACEB), une des directions du Parlement béninois, était un projet initié par les deux institutions. A l'instar du résultat obtenu avec l'UNACEB, les résultats à obtenir dans le cadre du présent projet seront pérennisés. Ce sera le cas par exemple des bureaux d'information parlementaire à installer au niveau décentralisé. De même, dans le but de booster la production législative, le pool de cadres parlementaires, en charge de la préparation des processus l'élaboration et d'étude des textes de lois, à mettre en place, sera

pérennisé à travers l'identification et l'ancrage de ces cadres au sein des commissions permanentes de l'Assemblée Nationale.

Au niveau de la CENA (principale structure en charge de l'organisation des élections), dans le but d'assurer une véritable appropriation nationale, les sessions de renforcement des capacités viseront prioritairement les membres du Secrétariat Administratif Permanent et les directions techniques de la CENA.

IV. GESTION DU PROJET

4.1. Coût efficacité et productivité

La stratégie envisagée s'articule d'une part, autour des systèmes acteurs et, d'autre part, autour de l'adhésion de ces acteurs au renforcement des capacités du Parlement et des organes de gestion des élections. Elle repose sur la capitalisation des acquis des appuis précédents et l'utilisation des leçons apprises d'autres pays ayant mis en œuvre des initiatives similaires. Par ailleurs, il sera recouru à l'utilisation d'une approche de gestion de portefeuille pour améliorer le rapport coût-efficacité en tirant parti d'activités et de partenariats avec d'autres initiatives/projets de la Composante Consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et promotion de la bonne gouvernance.

4.2. Gestion

Le projet est mis en œuvre par l'Assemblée Nationale dont le siège se trouve à Porto-Novo et la Commission Electorale Nationale Autonome dont le siège se trouve à Cotonou.

Le projet sera exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution nationale. Ces procédures devront, toutefois, s'adapter aux dispositions d'assurance qualité du PNUD. Ainsi, la gestion des ressources du Projet sera régie par le principe de paiement direct et d'avance de fonds, conformément aux dispositions du mémorandum du PNUD en date du 16 décembre 2008 et relatif à la gestion des avances minima de fonds en faveur des projets mis en œuvre sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX).

Le rôle d'assurance qualité du projet sera joué par le Team Leader Gouvernance et le Chargé de Suivi et d'Evaluation du Programme au PNUD, en lien avec les autres projets relevant de l'Unité Gouvernance. Ce dernier effectuera un suivi rapproché du projet et rendra compte au Comité Technique de Gestion.

Les avances de fonds pour le fonctionnement sont virées trimestriellement dans un compte ouvert à cet effet dans une banque et cosignées par le Directeur National du Projet et le Point Focal.

Les services d'appui ci-après sont sollicités du PNUD par l'agence de mise en œuvre :

- (i) l'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités ;



- (ii) l'appui à la gestion ;
- (iii) le recrutement et la gestion des contrats des experts et personnes-ressources du projet (personnel non mis à disposition par le Ministère) ;
- (iv) les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- (v) les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services.

⇒ **Les arrangements d'audit**

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le Formulaire d'Autorisation de Financement et le Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans, selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du Siège du PNUD, conformément aux directives et termes de référence mis à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

⇒ **Droit d'auteur**

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autres, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra

toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues ».

⇒ **Utilisation du logo**

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en-dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exception à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

⇒ **Respect de l'avis de non-responsabilité**

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres ». Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

V. CADRE DE RÉSULTATS²

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays

D'ici à 2023, les populations béninoises, jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité

Indicateurs d'Effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays, y compris la situation de référence et les cibles :
Indice Mo Ibrahim de responsabilité effective

Effet et Produits applicables du Plan stratégique du PNUD :

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Respon- sable		
Produit 1 Le Gouvernement, le Parlement et la Commission Electorale Nationale (CENA) ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles pour promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité.	1.1 Nombre d'organismes de gestion électorale dont la capacité d'organiser des élections crédibles et représentatives a été renforcée :	CENA / Direction 4, COS-LEPI, Cour Constitutionnelle, Cour Suprême Rapports d'activités des/des structures.	0	2018	1	4	4	4	4	4	Direction 4/ CENA	Consultation des documents (rapports des sessions de formation, les listes de présence, les états de paiement. <i>Risque</i> : non disponibilité des documents
	1.2 : Proportion de femmes : a) Candidates aux élections législatives ou communales b) Occupant des postes de direction dans la fonction publique	a) CENA / Direction 2 Listes candidatures b) Ordonnance, décrets, décisions arrêtés, notes de services	a) 10 % b) 22 %	2015 2016	a) 15 % b) 22 %	a) 20% b) 25%	a) 20% b) 30 %	a) 20% b) 30%	a) 20 % b) 30 %	CENA Direction 2	a) consultation des listes de candidatures aux diverses élections de l'année de référence ; b) consultation des actes réglementaires (Ordonnance, décrets, décisions	

² Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IIITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous : [NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.		
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.		
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.		
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.		

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)			
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectuera une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.		

Plan d'évaluation³

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Ex. : Évaluation à mi-parcours						

³ Facultatif, selon les besoins

M

SB

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL 4 5

Tous les coûts programmés et opérationnels prévus pour l'appui du projet, notamment ceux de l'appui à l'efficacité du développement et des dispositions de mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés, chiffres intégralement dans le budget du projet pour chacun des produits correspondants. Sont concernées ici les activités qui appuient directement le projet, telles que celles relevant des communications, des ressources humaines, des achats, du financement, des conseils de politique, de l'assurance qualité, des rapports, de la gestion, etc. Tous les services directement liés au projet doivent être indiqués de manière transparente dans le Document de projet.

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PREVUES	BUDGET PREVUS PAR ANNEES					PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU			
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste Budgétaire	Montant \$ US	
Résultat d'activité 1 : Les capacités des acteurs intervenant dans les mécanismes et processus électoraux sont renforcées en matière d'administration électorale											
Produit 2.1. : Le Gouvernement, le Parlement et la Commission Electorale Nationale (CENA) ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles											
Indicateurs de produit :											
1- Nombre d'organismes de gestion électorale dont la capacité d'organiser des élections crédibles et représentatives a été renforcée.	Action : 1.1 : Organisation de sessions de formations au profit des cadres formateurs (hommes et femmes) de la CENA	30 000	20 000	15 000	15 000	15 000	CENA, PNUD, PARCPOGE, consultant	PMP/PNUD	71625 : DSA	45 000	
								71610 : Travel	15 500		
								72500 : Fournitures de bureau	1 500		
								75700: Training, Workshops and conf.	3 000		
Situation de référence (2018)									110 000		
1- 0	Action 1.2 : Organisation de sessions au profit des agents électoraux (candidats Membres des Postes de Vote,								71300 : Consultant national		20 000
Cible 2019									71625 : DSA		60 000
1- 1									71610 : Travel		20 000
Effet programme :											

4 Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

5 Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de rééquilibrer les activités entre les années.

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PREVUES	BUDGET PREVUS PAR ANNEES					PARTIES RESPONSABLE S	Source de financement	BUDGET PREVU	
		A1	A2	A3	A4	A5			Poste Budgétaire	Montant \$ US
	Coordonnateurs d'Arrondissement, Assistants Coordonnateur d'Arrondissement, Points Focaux Communaux, hommes et femmes)						CENA, PNUD, PARCPOGE, consultant		72500 : Fournitures de bureau	2 000
	Action 1.3 : Acquisition de matériels électoraux, d'équipements et de logiciels informatiques et numériques à la CENA.	120 000					CENA, PNUD, PARCPOGE, consultant	PM/PNUD	72200 : Equipement and Fourniture 73115 : Reproduction de documents 72500 : Fournitures de bureau	120 000 100 000 10 000 10 000
	Action 1.4 : Organisation de sessions de formations au profit des agents (hommes et femmes) de COS-LEPL.	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	CENA, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	71300 : Consultant national 71625 : DSA 71610 : Travel 72500 : Fournitures de bureau 75700: Training, Workshops and conf.	5 000 15 000 5 000 1 000 4 000
	Action 1.5 : Organisation de sessions de formations au profit des cadres (hommes et femmes) de la Cour Constitutionnelle.	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	CENA, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	72500 : Fournitures de bureau 75700: Training, Workshops and conf.	20 000 2 000 10 000 3 000 1 000 4 000

PRODUITS ESCOMPTES	ACTIVITES PREVUES	BUDGET PREVUS PAR ANNEES					PARTIES RESPONSABLES	Source de financement	BUDGET PREVU			
		A1	A2	A3	A4	A5			Poste Budgétaire	Montant \$ US		
	Action 1.6 : Organisation de sessions de formations au profit des cadres (hommes et femmes) de la Cour Suprême.	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	CENA, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	71300 : Consultant national	5 000		
									71625 : DSA	30 000		
									71610 : Travel	5 000		
									72500 : Fournitures de bureau	2 000		
									75700: Training, Workshops and conf.	8 000		
	Sous total 1	200 000	72800	57 500	57 500	57 500			445 000			
	Résultat d'activité 2 : Des stratégies de modernisation des organes de gestion des élections sont conçues et des campagnes nationales d'éducation civique et de promotion de la participation citoyenne aux élections sont organisées											
	Action 2.1 : Elaboration/Édition du Plan Stratégique de la CENA ; édition de la nouvelle loi électorale et de la charte des partis politiques et organisations de campagnes pour leur vulgarisation.	67 500	100 000				CENA, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	71300 : Consultant national	16 000		
									71625 : DSA	48 000		
									71610 : Travel	10 000		
									72500 : Fournitures de bureau	1 000		
									74210 : Printing and Publications	87 500		
									75700: Training, Workshops and conf.	5 000		
		Sous-total 2	67 500	100 000								167 500
		TOTAL PRODUIT 1	267 500	172 500	57 500	57 500			57 500			612 500

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PREVUES	BUDGET PREVUS PAR ANNEES					PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU				
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste Budgétaire	Montant \$ US		
Résultat d'activité 3 : Les plaidoyers sont organisés pour le meilleur positionnement des femmes sur les listes électorales												
Produit 2.1. : Le Gouvernement, le Parlement et la Commission Electorale Nationale (CENA) ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles Indicateurs de produit : 2- Proportion de femmes : a) Candidates aux élections législatives ou communales b) Occupant des postes de direction dans la fonction publique . Situation de référence (2018) a) 10% (en 2015) b) 22% (en 2016) Cible 2019 a) 15% b) 22% Effet programme :	Action 3.1 : Plaidoyers pour le positionnement des femmes candidates aux élections législatives à bonne place.	75 000						Assemblée Nationale, Gouvernement, Mairies, CENA, Cour Constitutionnelle, Cour Suprême, PNUD, PARCPOGE, <i>consultant</i>	PM/PNUD	71300 : Consultant national	5 000	
											71625 : DSA	25 000
											71610 : Travel	10 000
											74210 : Presse, Publicat	20 000
											74500 : Divers	5 000
											75700: Training, Workshops and conf	10 000
											71300 : Consultant national	5 000
											71625 : DSA	25 000
	Action 3.2 : Plaidoyers pour le positionnement des femmes candidates aux élections communales à bonne place.	75 000						Assemblée Nationale, Gouvernement, Mairies, CENA, Cour Constitutionnelle, Cour Suprême, PNUD, PARCPOGE, <i>consultant</i>	PM/PNUD	71610 : Travel	10 000	
										72500 : Fournitures de bureau	1 000	
										75700: Training, Workshops and conf	14 000	
										71300 : Consultant national	10 000	
										71625 : DSA	30 000	
										73115 : Reproduction de documents	5 000	
										72500 : Fournitures de bureau	5 000	
										75700: Training, Workshops and conf	10 000	
	Action 3.3 : Plaidoyers pour la promotion/nomination des femmes aux postes de responsabilité dans l'administration.	12 000						Assemblée Nationale, Gouvernement, Mairies, CENA, Cour Constitutionnelle, Cour Suprême, PNUD, PARCPOGE, <i>consultant</i>	PNUD	71300 : Consultant national	10 000	
										71625 : DSA	30 000	
										Sous-total 1	87 000	
											87 000	
											12 000	
											12 000	
											12 000	
											12 000	
											2 10 000	

My

26

PRODUITS ESCOMPTES	ACTIVITES PREVUES	BUDGET PREVUS PAR ANNEES					PARTIES RESPONSAB LES	BUDGET PREVU	Montant \$ US	
		A1	A2	A3	A4	A5				
Résultat d'activité 4 : Les capacités des députés pour l'examen et le vote des lois de finances sont renforcées										
Produit 2.3 : Le Gouvernement, le Parlement et la Commission Electorale Nationale (CENA) ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles Indicateurs de produit : 3- Le parlement a avantage les capacités nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation de manière responsable efficace et représentative de la population. Situation de référence (2018) : Non Cible 2019 : Non	Action 4.1 : Appui à l'organisation de Débats d'orientation budgétaire (DOB) : - Atelier d'appropriation par les députés du contenu des projets du budget général de l'Etat, gestion 2020 à 2023 - Actualisation du guide pratique de lecture et d'analyse des budgets-programmes avec intégration du glossaire des termes usuels des finances publiques	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	71300 : Consultant national	2 000
		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000			71625 : DSA	12 000
Effet programme : Action 4.2 : Appui à l'organisation de Débats d'orientation budgétaire (DOB) : Audiences publiques en commission ouverte aux organisations et aux experts de la société civile sur le projet du budget général de l'Etat, gestion 2020 à 2023 Action 4.3 : - Atelier d'appropriation par les députés du contenu des projets	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	71610 : Travel	6 000	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	72500 : Fournitures de bureau	5 000		
			74210 : Printing and Publications	20 000						
			75700: Training, Workshops and conf	5 000						
			71300 : Consult nat	25 000						
			71610 : Travel	2 500						
74200 : Presse, publ	4 000									
74500 : Divers	2 500									
75700 : Training, Workshops and conf	16 000									
71625 : DSA	50 000									
71610 : Travel	20 000									
72500 : Fournit - bur	5 000									
74210 : Printing and Publications	15 000									

M

27

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PREVUES	BUDGET PREVUS PAR ANNEES					PARTIES RESPONSABLES	Source de financement	BUDGET PREVU	
		A1	A2	A3	A4	A5			Poste Budgétaire	Montant \$ US
	<ul style="list-style-type: none"> de lois de règlement, gestion 2017 à 2021 Réalisation d'un guide d'examen des lois de règlement. Mise en place d'un mécanisme d'examen systématique des lois de règlement 								75700: Training, Workshops and conf	10 000
	<p>Action 4.4 : Atelier de formation des députés sur la programmation budgétaire pluriannuelle, et sur la démarche de la performance.</p>								71300: Consultant Nat	PM
	<p>Action 4.5 : Appui à l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités des députés sur la démarche et l'importance de la programmation budgétaire sensible au Genre (Elaboration d'un guide sur la démarche et l'importance de la programmation budgétaire sensible au Genre).</p>	15 000	15 000						72500: Fourn de bureau	30 000
	<p>Action 4.5 : Appui au renforcement des capacités spécifiques des commissions parlementaires notamment les C1, C2, C3, C4, et C5</p>	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant		71300: Consultant Nat	80 000
		16 000	16 000	16 000	16 000	16 000			71625: DSA	50 000
									71610: Travel	20 000
									75700: Training, Workshops and conf	5 000
	Sous total 2	71 000	71 000	56 000	56 000	56 000				310 000

28

PRODUITS ESCOMPTES	ACTIVITES PREVUES	BUDGET PREVUS PAR ANNEES					PARTIES RESPONSAB LES	BUDGET PREVU	Montant \$ US
		A1	A2	A3	A4	A5			
Produit 2.3 : Le Gouvernement, le Parlement et la Commission Electorale Nationale (CENA) ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles Indicateurs de produit : 3- Le parlement a davantage les capacités nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation de manière responsable efficace et représentative de l'ensemble de la population. Situation de référence (2018) : Non Cible 2019 : Non	Résultat d'activité 5 : Les capacités techniques et institutionnelles de l'Assemblée Nationale sont accrues Action 5.1 : Appui aux différents réseaux Ille Réseau des Femmes Fonctionnaires Parlementaires (RFFP-B), le Réseau Africain des Personnels Parlementaires (RAPP), le Réseau des Journalistes Accrédités au Parlement (Ré/ADP], le SYNAPA et l'UNACEB Action 5.2 : Appui aux commissions et aux réseaux parlementaires (renforcement de capacités et organisation de missions).	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGF, consultant PNUD	75700: Training, Workshops and conf	25 000
		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000		50 000	71300 : Consultant national 71625 : DSA 71610 : Travel
Produit 2.3 : Le Gouvernement, le Parlement et la Commission Electorale Nationale (CENA) ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles Indicateurs de produit :	Résultat d'activité 6 : Les capacités des députés en matière de contrôle de l'action gouvernementale sont renforcées Action 6.1 : Elaboration, édition / publication : - Appui à l'élaboration d'un guide de légistique sensible à la lutte contre la pauvreté	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGF, consultant PNUD	75700 : Training, Workshops and conf	5 000
		60 000	60 000	60 000	60 000	60 000		60 000	71300 : Consultant national 71625 : DSA 71610 : Travel 74210 : Printing and Publications
Sous total 3 :		60 000	60 000	60 000	60 000	60 000			300 000
Résultat d'activité 6 :									150 000

M
29

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PREVUES	BUDGET PREVUS PAR ANNEES					PARTIES RESPONSABLES	Source de financement	BUDGET PREVU	
		A1	A2	A3	A4	A5			Poste Budgétaire	Montant \$ US
3- Le parlement a davantage les capacités nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation de manière responsable efficace et représentative de l'ensemble de la population. Situation de référence (2018): Non Cible 2019 : Non Effet programme :	- Edition de guide méthodologique de contrôle de l'action gouvernementale par le parlement - Appui aux organisations de la société civile pour le plaidoyer et le lobbying en vue du contrôle impartial de l'action gouvernementale par le parlementaire Action 6.2 : Renforcement de capacités du réseau des journalistes parlementaires en matière d'investigation pour le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale	20 000					Assemblée Nationale,	PNUD	71300 : Consultant national	2 000
							Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	71625 : DSA 71610 : Travel	10 000 3 000
							Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	75700: Training, Workshops and conf	5 000
	Action 6.3 : Acquisition et installation d'un logiciel de gestion du courrier.	50 000					Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	72200 : Equipment and Furniture 75700: Training, Workshops and conf	30 000 3 000
	Action 6.4 : Acquisition et installation de serveur au service de la documentation et des archives pour la dynamisation de la base de données documentaires et l'archivage électronique de l'Assemblée Nationale.	5 000	5 000				Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	71300 : Consultant national 72200 : Equipment and Furniture	2 000 8 000
Sous total 4 :		105 000	35 000	30 000	30 000	30 000				230 000

M
30

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PREVUES	BUDGET PREVUS PAR ANNEES					PARTIES RESPONSABLES	Source de financement	BUDGET PREVU		
		A1	A2	A3	A4	A5			Poste Budgétaire	Montant \$ US	
Produit 2.3 : Le Gouvernement, le Parlement et la Commission Electorale Nationale (CENA) ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles Indicateurs de produit : 3- Le parlement a davantage les capacités nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions législatives, de contrôle et de représentation de manière responsable efficace et représentative de l'ensemble de la population. Situation de référence (2018): Non Cible 2019 : Non Effet programme :	Résultat d'activité 7 : Appui au renforcement des capacités de la radio hémicycle et aux autres activités de représentation Action 7.1 : Appui à l'opérationnalisation et à la maintenance de la radio à travers : - l'élaboration et l'adoption des documents fondamentaux de la radio, - l'acquisition de matériels et de mobiliers au profit de la radio (CD, achat d'émission, cassette, des ouvrages) - la mission d'écoute et de portée réelle de la radio	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	AN (50 000x5) PNUD (5 000x5)	71300 : Consultant national 71625 : DSA 71610 : Travel 72500 : Fournitures 72200 : Equipement and Furniture	275 000 50 000 20 000 5 000 25 000 175 000	
		32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	75700: Training, Workshops and conf 71300 : Consultant national 71625 : DSA 71610 : Travel 72500 : Fournitures de bureau	3 000 6 000 60 000 25 000 2 000	
Sous total 5 :		55 000	55 000	87 000	87 000	87 000				371 000	
Résultat d'activité 8 : Appui au cabinet du Président de l'Assemblée Nationale pour le renforcement de l'efficacité de l'exercice parlementaire.											
Action 8.1 : Appui au renforcement des capacités des membres du nouveau Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale sur le PSDMA		20 000	20 000						71300 : Consultant national 71625 : DSA 71610 : Travel 74210 : Printing and Publications 75700: Training, Workshops and conf	40 000 2 000 10 000 5 000 20 000 3 000	


31

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PREVUES	BUDGET PREVIS PAR ANNEES					PARTIES RESPONSAB LES	Source de financement	BUDGET PREVU	
		A1	A2	A3	A4	A5			Poste Budgétaire	Montant \$ US
	Action 8.2 : Élaboration d'un manuel de recherche juridique économique et social		15 000	15 000				PNUD	71300 : Consultant national 71625 : DSA 71610 : Travel 74210 : Printing and Publications 75700: Training, Workshops and conf	30 000 5 000 5 000 3 000 15 000 2 000
	Action 8.3 : Actualisation de la base de données sur les travaux parlementaires			10 000	10 000	10 000		PNUD	71300 : Consultant national 72200 : Equipment and Furniture	30 000 20 000 10 000
	Sous total 6 :	20 000	35 000	25 000	10 000	10 000				100 000
Résultat d'activité 9 : La gestion et la coordination du projet sont assurées										
	Action 9.1 : Salaire de l'Assistant Administratif et Financier	14 500	14 500	14 500	14 500	14 500		PNUD	71400 : Contrats de service	72 500 3 500
	Action 9.2 : Organisation des réunions du comité de pilotage, revue trimestrielles, annuelle, diverses réunions de suivi et coordination du projet.	700	700	700	700	700		PNUD	71625 : Allocation de subsistance 72500 : Fournitures de bureau	1 500 2 000
	Action 9.3 : Communication.	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300		PNUD	72400 : Frais de téléphone mobile, connexion internet 72500 : Fournitures de bureau	6 500 2 500
	Action 9.4 : Fournitures de bureau et équipements informatiques ;	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000		PNUD	72800 : Matériels informatiques 73400 : Entretien et dotation en carburant du véhicule	12 500 9 000
	Action 9.5 : Entretien et dotation en carburant du véhicule	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800		AN ; PNUD		

M
32

PRODUITS ESCOMPTES	ACTIVITES PREVUES	BUDGET PREVUS PAR ANNEES					PARTIES RESPONSAB LES	BUDGET PREVU		
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste Budgetaire	Montant \$ US
	Aktion 9.6 : Appui aux activités de communication média et de production de documents de capitalisation des acquis du projet					10 000	PNUID			10 000
	Sous total 7 :	21 300	21 300	21 300	21 300	31 300				116 500
	TOTAUX PRODUITS 2	419 300	364 300	291 300	276 300	286 200				1 637 500
	Total Général (TP1+TP2+TP3)	2 000 000								
	Total Contrepartie (AN)	250 000								
	Total Global	2 250 000								

NY

33

VIII. PLAN DE TRAVAIL 2019-2020

PRODUITS ESCOMPTES	Données de indicateurs et annuelles associées	base, cibles	ACTIVITES PLANIFIEES	Liste des résultats d'activités et les actions pour les réaliser	2019								2020				PARTIE RESPONSABLE	Source de Financement	Poste Budgétaire et Description	BUDGET PREVU	
					T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	Montant en \$ US								
					2019		2020		2019	2020											
Produit 2.1 : Le Gouvernement, le Parlement et la Commission Electorale Nationale (CENA) ont amélioré leurs capacités techniques et opérationnelles Indicateurs de produit : 1- Nombre d'organismes de gestion électorale dont la capacité d'organiser des élections crédibles et représentatives a été renforcée. .Situation de référence (2018) 1- 0 Cible 2019 1- 1 Effet programme :	Résultat de l'activité 1 : Les capacités des acteurs intervenant dans les mécanismes et processus électoraux sont renforcées en matière d'administration électorale Action : 1.1 : Organisation de sessions de formations au profit des cadres formateurs (hommes et femmes) de la CENA Action 1.2 : Organisation de sessions au profit des agents électoraux (candidats Membres des Postes de Vote, Coordonnateurs d'Arrondissement, Assistants Coordonnateur d'Arrondissement, Points Focaux Communaux, hommes et femmes) Action 1.3 : Acquisition de matériels électoraux, d'équipements et de logiciels informatiques et numériques à la CENA.	T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4	CENA, PNUD, PARCPOGE, consultant PNUD	PM/PNUD	CENA, PNUD, PARCPOGE, consultant PNUD	71200_Cons. international 71305_Consultant national 71625_Frais de mission 71610_Travel 74210_Frais d'impression 74525 Divers 75700_Evénements spéciaux 71200_Cons. international 71305_Consultant national 71625_Frais de mission 71610_Travel 74210_Frais d'impression 74525 Divers 75700_Evénements spéciaux	30 000 0 1 500 18 500 5 000 0 1 000 4 000 1 000 2 500	20 000 0 1 500 10 000 4 000 0 1 000 2 500 30 000 0 2 000 19 000 5 000 0 1 000	120 000 2 000 100 000 2 000 10 000 6 000	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0										
												71305_Consultant national	2 000	0							
												72200_Equipement and Fourniture	100 000	0							
												72500_Fourniture de bureau	2 000	0							
												74210_Frais impression	10 000	0							
												75700_Evénements spéciaux	6 000	0							
												75700_Evénements spéciaux	5 000	3 000							
												71305_Consultant national	3 000	2 000							
												71625_Frais de mission	25 000	19 000							
												71610_Travel	6 000	5 000							
												74210_Frais d'impression	0	0							
74525 Divers	1 000	1 000																			
75700_Evénements spéciaux	5 000	3 000																			
71200_Cons. international	0	0																			
71305_Consultant national	3 000	2 000																			
71625_Frais de mission	25 000	19 000																			
71610_Travel	6 000	5 000																			
74210_Frais d'impression	0	0																			
74525 Divers	1 000	1 000																			
75700_Evénements spéciaux	5 000	3 000																			
71305_Consultant national	2 000	0																			
72200_Equipement and Fourniture	100 000	0																			
72500_Fourniture de bureau	2 000	0																			
74210_Frais impression	10 000	0																			
75700_Evénements spéciaux	6 000	0																			

NA

SE 34

<p>Résultat d'activité 3 : Les plaidoyers sont organisés pour le meilleur positionnement des femmes sur les listes électorales</p>	<p>Action 3.1 : Plaidoyers pour le positionnement des femmes candidates aux élections législatives à bonne place.</p>	<p>Assemblée Nationale, Gouvernement, Mairies, CENA, Cour Suprême, PNUD, PARCPOGE, consultant</p>	<p>PNUD</p>	71200_Cons international	75 000	0
				71305_Consultant national	0	0
				71625_Frais de mission	5 000	0
				71610_Travel	25 000	0
				74210_Frais d'impression	10 000	0
				74525_Divers	20 000	0
				75700_Evénements spéciaux	5 000	0
					10 000	0
						75 000
						75 000
<p>Action 3.2 : Plaidoyers pour le positionnement des femmes candidates aux élections communales à bonne place</p>	<p>Assemblée Nationale, Gouvernement, Mairies, CENA, Cour Constitutionnelle, Cour Suprême, PNUD, PARCPOGE, consultant</p>	<p>PNUD</p>	71200_Cons international	0	0	
			71305_Consultant national	0	5 000	
			71625_Frais de mission	0	25 000	
			71610_Travel	0	10 000	
			74210_Frais d'impression	0	20 000	
			74525_Divers	0	5 000	
			75700_Evénements spéciaux	0	10 000	
					12 000	
					12 000	
					12 000	
<p>Action 3.3 : Plaidoyers pour la promotion/nomination des femmes aux postes de responsabilité dans l'administration.</p>	<p>Assemblée Nationale, Gouvernement, Mairies, CENA, Cour Constitutionnelle, Cour Suprême, PNUD, PARCPOGE, consultant</p>	<p>PNUD</p>	71200_Cons international	0	0	
			71305_Consultant national	2 000	2 000	
			71625_Frais de mission	4 000	4 000	
			71610_Travel	1 000	1 000	
			74210_Frais d'impression	3 000	3 000	
			74525_Divers	1 000	1 000	
			75700_Evénements spéciaux	1 000	1 000	
					12 000	
					12 000	
					12 000	
Total Résultat d'Activité 3				87 000	87 000	

Résultat d'activité 4 : Les capacités des députés pour l'examen et le vote des lois de finances sont renforcées								Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	71 000	71 000
Action 4.1 : Appui à l'organisation de Débats d'orientation budgétaire (DOB) : - Atelier d'appropriation par les députés du contenu des projets du budget général de l'Etat, gestion 2020 à 2021 - Actualisation du guide pratique de lecture et d'analyse des budgets-programmes avec intégration du glossaire des termes usuels des finances publiques	Action 4.2 : Appui à l'organisation de Débats d'orientation budgétaire (DOB) : Audiences publiques en commission ouverte aux organisations et aux experts de la société civile sur le projet du budget général de l'Etat, gestion 2020 à 2021	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	75700_Evénements spéciaux	10 000	10 000	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	71 000	71 000	
					0	0					
Action 4.3 : Atelier d'appropriation par les députés du contenu des projets de lois de règlement, gestion 2017 à 2018		Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	71200_Cons. international	0	0	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	71 000	71 000	
				71305_Consultant national	1 000	1 000					
				71600_Frais de mission	9 000	9 000					
				71610_Travel	1 500	1 500					
				74210_Frais d'impression	6 000	6 000					
				74525_Divers	500	500					
				75700_Evénements spéciaux	4 000	3 000					
				20 000	20 000						
				0	0						
				0	0						

M 37

- Réalisation d'un guide d'examen des lois de règlement. - Mise en place d'un mécanisme d'examen systématique des lois de règlement	Action 4.4 : Atelier de formation des députés sur la programmation budgétaire pluriannuelle, et sur la démarche de la performance.	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	75700 Evénements spéciaux	2 000	2 000
				PM	PM
Action 4.5 : Appui à l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités des députés sur la démarche et l'importance de la programmation budgétaire sensible au Genre (Elaboration d'un guide sur la démarche et l'importance de la programmation budgétaire sensible au Genre).	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	75700 Evénements spéciaux	1 500	1 500
Action 4.6 : Appui au renforcement des capacités spécifiques des commissions parlementaires notamment les C1, C2, C3, C4, et C5	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	75700 Evénements spéciaux	16 000	16 000
Total Résultat d'Activité 4				71 000	71 000
Résultat d'activité 5 : Les capacités techniques et institutionnelles de l'Assemblée Nationale sont accrues	Action 5.1 : Appui aux différents réseaux Ile Réseau des Femmes Parlementaires (RFPF-B), le Réseau Africain des	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	75700 Evénements spéciaux	60 000	60 000
				50 000	50 000
				5 000	5 000
				30 000	30 000
				5 000	5 000

Résultat d'activité 8 : Appui au cabinet du Président de l'Assemblée Nationale pour le renforcement de l'efficacité de l'exercice parlementaire	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	20 000	35 000																
					Action 8.1 : Appui au renforcement des capacités des membres du nouveau Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale sur le PSDMA	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	20 000	20 000											
										71305_Constant national	2 000	2 000								
										71600_Frais de mission	7 000	7 000								
										71610_Travel	3 000	3 000								
										74210_Frais d'impression	4 000	4 000								
					Action 8.2 : Élaboration d'un manuel de recherche juridique économique et social	Assemblée Nationale, PNUD, PARCPOGE, consultant	PNUD	0	15 000											
										75700_Evénements spéciaux	3 000	3 000								
										71305_Constant national	0	5 000								
										71600_Frais de mission	0	0								
74210_Frais d'impression	0	8 000																		
Action 8.3 : Actualisation de la base de données sur les travaux parlementaires			0	2 000																
					74525_Divers	0	0													
					75700_Evénements spéciaux	0	0													
					71305_Constant national	0	0													
					71600_Frais de mission	0	0													
Total Résultat d'Activité 8			20 000	35 000																
Résultat d'activité 9 : La gestion et la coordination du projet sont assurées	Responsable : Assemblée Nationale Associées : PNUD, consultant et autres structures	PNUD	21 300	21 300																
					Action 9.1 : Salaire de l'Assistant Administratif et Financier	PNUD	PNUD	14 500	14 500											
										71400_Contrats service	700	700								
					Action 9.2 : Organisation des réunions du comité de pilotage, revue trimestrielle, annuelle, diverses réunions de suivi et coordination du projet.	PNUD	PNUD	200	200											
										71625_Allocation de subsistance	200	200								
					Action 9.3 : Communication.	PNUD	PNUD	500	500											
										72500_Fourniture de bureau mobile	500	500								
								1 300	1 300											
										72400_Frais de téléphone mobile	1 300	1 300								

Ms 41

	Action 9.4 Fourniture et équipements informatiques ;									PNUD	PNUD			3 000	3 000
												<i>72220 Fourniture</i>		2 000	2 000
	Action 9.5 Entretien et dotation en carburant du véhicule									PNUD	PNUD			1 000	1 000
												<i>72500 Fourniture de bureau</i>			
	Action 9.6 : Appui aux activités de communication média et de production de documents de capitalisation des acquis du									PNUD	PNUD			1 800	1 800
												<i>73400 Entretien et dotation en carburant du véhicule</i>			
	Total Résultat d'Activité : 9													0	0
TOTAL GENERAL														21 300	21 300
														686 800	536 800

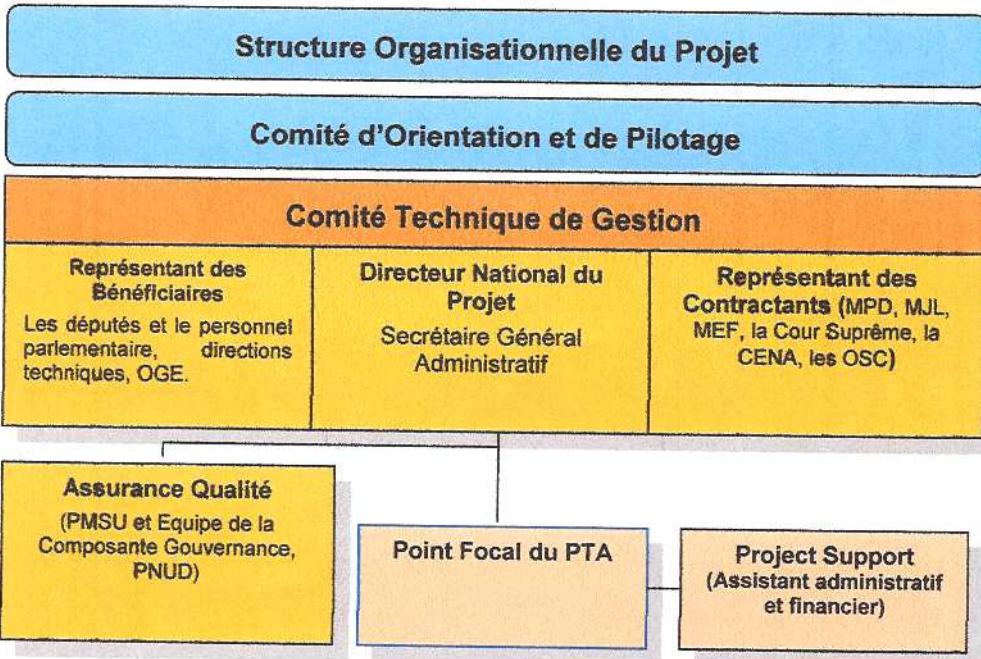
M
42

IX. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Le cadre institutionnel du projet est constitué :

- (i) d'un **Comité Technique de Gestion (CTG)** : Le CTG est présidé par le Directeur National du Projet (DNP). Outre le représentant du PNUD, le CTG est composé du Point Focal du PTA (chargé de la gestion quotidienne du projet), de l'Assistant (e) Administratif (ve) et Financier (ère) du projet, des représentants des différentes directions techniques de l'Assemblée Nationale et des représentants des différents OGE, bénéficiaires du projet. Le CTG est compétent pour connaître de l'évolution du projet, faciliter sa mise en œuvre et s'assurer qu'il est exécuté conformément au Plan de Travail Annuel. Il se réunit au moins deux fois par an pour apprécier l'évolution de l'exécution des activités et proposer des ajustements si nécessaire. Le Président du CTG veillera à ce que les résultats du projet soient conformes au descriptif du projet. Il assurera par ailleurs la bonne utilisation des ressources, veillera à la mobilisation des fonds de contrepartie.
- (ii) d'un **Comité d'Orientation et de Pilotage** : C'est l'instance faîtière de tous les projets du Portefeuille "Consolidation de la Démocratie, Etat de Droit et Promotion de la Bonne Gouvernance" auquel est attaché le PARCPOGE. Ce comité a pour attributions d'examiner et de valider les Plans annuels de travail ainsi que les différents rapports trimestriels, semestriels, annuels et de fin de projet. Il se réunit deux fois par an : en juillet et en novembre de l'année courante. Il se réunit en juillet dans le but d'apprécier l'évolution de l'exécution des activités et proposer des ajustements si nécessaire, et en novembre pour valider le rapport d'activités de l'année sous revue et les activités pour l'exercice suivant. Le Comité d'orientation et de Pilotage assure l'harmonisation des activités par rapport aux grandes orientations nationales.

La principale structure de mise en œuvre du projet est le Secrétariat Général Administratif de l'Assemblée Nationale.



X. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par l'Assemblée Nationale et la CENA conformément à leurs réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

XI. GESTION DES RISQUES

Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale - NIM)

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [*ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet*], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).

5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.



11. *Utilisation des ressources*

Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

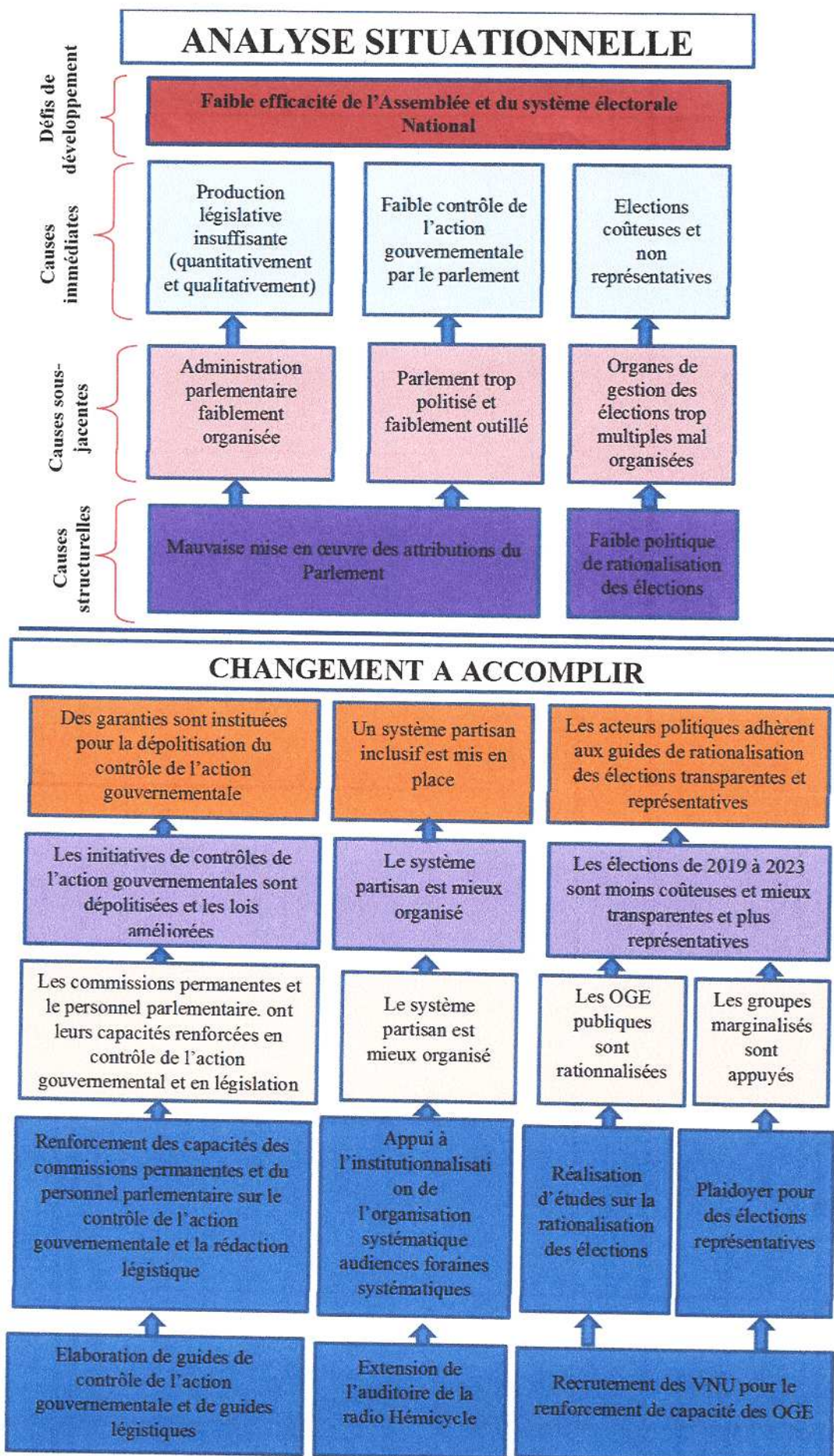


XII. ANNEXES

1. **Théorie du changement**
2. **Rapport sur l'assurance qualité du projet**
3. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [[anglais](#)][[français](#)][[espagnol](#)], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
4. **Analyse des risques.** Utilisez le [modèle de Registre des risques](#) standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la [Description des éléments à livrer du Registre des risques](#).
5. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
6. **Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**



1. Théorie du changement



Mx

[Signature]